

Lieu de Formation

E.P.S de Ville Evrard
Service Formation Permanente
Pavillon Touraine
Quartier bordeaux
202 avenue Jean Jaurès
93332 Neuilly sur Marne cedex

Personne à contacter :

Mme BOMPAYS

Tél : 01.43.09.32.97

Fax : 01.43.09.32.57

Mail : n.bompays@epsve.fr

Bulletin d'inscription à retourner

A

Mme BOMPAYS

Coordinatrice de l'action sociale
EPS de Ville Evrard

Coordination de l'action sociale
202 avenue Jean Jaurès
93332 Neuilly sur Marne cedex

FORMATION GRATUITE

FORMATION EN SANTE MENTALE ET ACTION SOCIALE

Les services et établissements sociaux et médico-sociaux de Seine-Saint-Denis constatent une augmentation notable du nombre de personnes en grande souffrance psychique. Peu formées aux questions afférentes à la souffrance et aux troubles psychiques, les équipes sociales se trouvent souvent démunies.

Une commission santé mentale/action sociale, sous l'égide de la DTARS 93, agit depuis 2005 pour améliorer les collaborations. Son travail s'oriente selon trois axes :

- Engager et suivre le processus de concertation locale au niveau sectoriel,
- Développer les stratégies de liaison, notamment soutenir les équipes mobiles psychiatriques du département,
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque des professionnels.

C'est dans ce cadre que nous vous proposons, pour la 12^{ème} année, ce programme de formation destiné aux intervenants sociaux exerçant en Seine-Saint-Denis. Organisée dans les locaux de la Formation Permanente de l'EPS de Ville Evrard, cette action est prévue pour 4 groupes de 20 personnes successivement accueillis de février 2017 à décembre 2017.

GRAND PRIX 2008 ANFH

FORMATION ACTION SOCIALE SANTE MENTALE

2017

**Commission
Action Sociale /Santé Mentale
DTARS 93
ARS Ile de France
EPS de Ville Evrard**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Améliorer le repérage de la souffrance psychique par les intervenants sociaux du département.
- Améliorer l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique vers les structures adaptées.

La formation met l'accent sur les échanges d'expériences et l'étude de cas concrets.

Les formateurs sont psychiatres, infirmiers, psychologues, assistantes sociales, formateur en travail social, sociologues.

PUBLIC CONCERNE

- Personnels socio-éducatifs de circonscription
- Personnels socio-éducatifs et personnels d'accueil des CCAS
- Personnels des centres d'accueil et d'hébergement
- Personnels des services emploi/ville
- Personnels des établissements médico-sociaux et services au domicile (domaine des personnes âgées et du handicap).
- Bailleurs sociaux

Cette formation est également ouverte à tout professionnel se sentant concerné dans sa pratique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Cycle de 6 journées/groupe réparties sur 3 mois. Les groupes se succèdent de février à décembre 2017. Présence en continue obligatoire. Horaires de 9h 15 à 16h 45.

Le calendrier des séances sera communiqué ultérieurement.

NOTIONS TRAITÉES

- Organisation des soins en psychiatrie
- Notions de base sur les troubles psychiatriques
- Le réseau sur le département: évolution et limites
- L'infirmier en psychiatrie
- L'assistant social en psychiatrie
- La loi du 5 juillet 2011 : soins sans consentement
- Situations de violence
- Les conduites addictives
- Les conditions du partage d'informations
- Clinique psychosociale : folie, violence, souffrance psychique et santé mentale.

Le travail est enrichi par la présentation de situations concrètes par les participants.

INSCRIPTION

Nom.....

Prénom

Fonction

.....

Type de structure :.....

.....

.....

Coordonnées professionnelles :.....

.....

.....

.....

Téléphone :.....

Coordonnées mail :.....

Autorisation de l'employeur

Date :

Signature (Tampon) :